

DECLARATION DES CIRCONSTANCES DU SINISTRE BATEAUX SUIVEURS FFTRI

Nom de l'organisateur : _____

N° agrément de la Manifestation : _____

Date de la manifestation : _____

Tel et mail : _____

OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE

- L'assuré doit et les assureurs peuvent prendre ou requérir toutes les mesures utiles à la conservation ou au sauvetage des objets assurés.
- L'assuré doit prendre toutes les mesures conservatoires de ses droits contre les tiers responsables

PIECES A COMMUNIQUER

- Des photographies, si possibles numériques, des dommages et d'une vue d'ensemble du bateau (avec le N° d'immatriculation).
- Copie de la carte de circulation
- Copie du permis de conduire du pilote
- Devis de réparations et/ou remplacement: aucune réparation ne doit être effectuée sans l'accord de l'assureur et le passage éventuel d'un expert.
- Facture d'achat d'origine du matériel.

DECLARATION

Date - lieu – du sinistre _____

Circonstances

J'atteste et certifie de la réalité et la justesse des éléments déclarés dans ce formulaire.

Fait à _____ Le _____

Signature et cachet de la structure

RENSEIGNEMENTS

Identification du propriétaire du bateau

NOM _____ Prénom _____

Adresse postale _____

N° téléphone _____ Email _____

Coordonnées assureur du bateau _____

Coordonnées compagnie d'assurance _____

N° de contrat _____

Identification du pilote

NOM _____ Prénom _____

Adresse postale

N° téléphone

Email _____ N° de permis bateau _____

Lieu précis où se trouve le bateau Port Chantier

Nom et adresse du port ou chantier _____

N° téléphone _____

Email _____

Descriptif des dommages au bateau :

En cas de dommages causés à un tiers ou par un tiers :

Identité du tiers _____

Adresse _____

N° téléphone _____ Email _____

Dommages constatés aux biens du tiers :

En cas de dommages corporels :

Identité de la victime _____

Adresse _____

N° téléphone _____

Email _____

Description des atteintes corporelles :

J'atteste et certifie de la réalité et la justesse des éléments déclarés dans ce formulaire.

Fait à _____ Le _____ Signature du Pilote

IMPORTANT : Toute déclaration de sinistre (accompagnée des pièces utiles : constat, etc ...) doit être faite dans les 5 jours directement auprès de :

Cabinet GOMIS GARRIGUES

17 Boulevard de la Gare

La protection de vos données personnelles

Les informations médicales recueillies directement ou indirectement, notamment feuilles de soins, demandes de prise en charge établies par les établissements hospitaliers publics ou privés, flux informatiques télétransmis par les professionnels de santé que vous consultez, courriers ou certificats médicaux, font l'objet d'un traitement manuel et/ou informatique destiné à la gestion de votre dossier.

Les documents médicaux seront transmis au service médical d'Allianz et à son réassureur si besoin, dans le respect du secret médical, ainsi que tous autres documents qui seront nécessaires pour le traitement de ce dossier; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires peuvent parfois se situer en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi " Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978).

Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz – Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet –

CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz.

Protéger les victimes et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.